

1.3. Discriminations – Action

Ce site Internet est consacré principalement à la lutte contre les discriminations dans le cadre de l'enseignement et en particulier à la lutte contre les microdiscriminations. Néanmoins, dans cette première partie, nous évoquerons également comment agir face à des situations très générales de discrimination.

1.3.1. Que faire face à une situation de discrimination ou de harcèlement ?

Vous êtes confronté(e) personnellement à une situation de discrimination manifeste, vous êtes témoin ou l'on vous demande conseil dans une situation de discrimination dans le cadre de votre activité professionnelle. Ces conseils peuvent également valoir dans le cas d'une situation de harcèlement professionnel ou scolaire.

- **Consignez précisément les faits** : en particulier dans le cas d'un harcèlement, il faut que les faits aient un caractère répété pour prouver le harcèlement. Il est donc nécessaire de pouvoir établir des éléments de preuve concernant la répétition dans le temps des faits.

- **Ne restez pas isolé(e)** : parlez-en à des personnes de confiance (collègues, représentants syndicaux) et prenez plusieurs avis sur les démarches à suivre.

- **Faites appel aux organisations syndicales** : si vous êtes victime de cette situation en tant que professionnel, n'hésitez pas à demander conseil à une organisation syndicale. Il n'est pas besoin d'être syndiqué pour pouvoir obtenir un avis d'une organisation syndicale.

- **Faites un signalement** : si cette situation concerne un élève ou un étudiant (par exemple dans le cas d'un harcèlement scolaire), il faut faire un signalement à votre responsable hiérarchique en restant factuel. En particulier, dans le cas du harcèlement scolaire, les chefs d'établissement doivent être informés des cas.

Procédure de signalement dans l'Éducation nationale :

https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/articles/protocole_traitement_situations_harcelement_colleges_lycees2016.pdf

- **Faites un recours gracieux, saisir le médiateur de l'établissement** : dans le cas d'une discrimination au travail, il est possible de faire un recours gracieux au chef de l'établissement, il est également possible lorsqu'il existe un médiateur de le saisir pour des situations de harcèlement entre collègues.

- **Saisir le Défenseur des droits** : en cas de discrimination, il est possible de saisir directement le défenseur des droits.

Saisir le défenseur des droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/saisir-le-defenseur-des-droits>

- **Porter plainte** : toute personne qui s'estime victime d'une discrimination ou d'un harcèlement peut porter plainte.

Porter plainte : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435>

1.3.2. Comment sensibiliser aux questions de discriminations ?

Il existe des pratiques de formation qui vise à sensibiliser les personnes aux situations de discriminations ou encore visant à développer la capacité d'agir face aux situations de discrimination.

- « Un pas en avant »

« Un pas en avant » est une activité de groupe qui consiste à poser une série de questions à des participants de manière à leur faire prendre conscience des discriminations auxquelles peuvent être confrontés certains groupes sociaux. Les participants sont invités à faire un pas en avant à chaque fois qu'ils ont eux-mêmes vécu cette situation.

Pour éviter le caractère trop impliquant personnellement que peut revêtir cet exercice, il est possible de distribuer aux participants des cartes comportant le profil sociologique d'un individu fictif.

Voir la version de cette activité par le Conseil de l'Europe :

http://www.eycb.coe.int/compass/fr/pdf/2_38.pdf

- **Construire un jeu de l'oie des discriminations et des inégalités sociales** (Voir dans la partie outil du site)

- Le théâtre forum

Le théâtre forum est une pratique qui fait partie du théâtre de l'opprimé développé par Augusto Boal qui lui-même s'inspire du pédagogue brésilien Paulo Freire.

Il s'agit d'une forme de théâtre participatif qui vise à développer le niveau de conscientisation et d'action des participants. Ceux-ci sont invités à mettre en scène des situations de discriminations qu'ils ont pu vivre ou dont ils ont pu être témoins.

En agissant sur la scène représentée, les participants sont invités à tenter de trouver des solutions permettant d'agir sur cette situation.

Voir la présentation du théâtre forum sur le site Animafac : <https://www.animafac.net/fiches-pratiques/sensibiliser-par-le-theatre-forum/>

- **Diagnostiquer les microdiscriminations dans sa pratique enseignante et dans son lieu de travail** (voir la partie Outil du site)